

Paysage et produits certifiés : un lien évident ? Pratiques et discours d'éleveurs en Auvergne et Morvan

L. Dobremez¹, H. Rapey², J. Candau³, L. Ginelli³

Les paysages de prairies sont souvent utilisés pour promouvoir des produits de qualité certifiée issus de l'élevage. Ce lien produit - paysage est-il bien ancré dans les pratiques et les discours des éleveurs ? Que représente le paysage pour eux et sont-ils prêts à s'engager dans des actions publiques à finalité paysagère ?

RÉSUMÉ

L'étude a porté sur 2 produits de régions herbagères : le fromage AOP Saint-Nectaire en Auvergne et la marque Viande bovine du Parc du Morvan. Elle repose sur une trentaine d'enquêtes en exploitations et entretiens sociologiques avec des éleveurs dans chaque région, des observations de terrain et des analyses de documents faisant référence à ces produits. Les "éléments emblématiques du paysage" utilisés pour promouvoir le Saint-Nectaire correspondent plutôt à des pâtures pour vaches allaitantes ou génisses. Dans cette zone, les éleveurs laitiers sont réticents pour s'engager dans des actions paysagères, contrairement aux éleveurs allaitants du Morvan qui sont cependant peu nombreux à s'investir dans la marque Viande bovine du Parc. Ces résultats illustrent les liens multiples et les écarts entre le paysage promotionnel d'un produit et le paysage "laborieux" des agriculteurs.

SUMMARY

Rural landscape and certified products: how obvious is this link? Practices and discourse of livestock farmers in Auvergne and the Morvan

Rural grassland landscapes are often used as a means of promoting the quality of farm produce. But is the link between quality of produce and rural landscape as obvious as that in the practices and discourse of livestock farmers? The present study (based on farm surveys, field observations and document analysis) reviewed 2 products produced in grassland-rich areas: AOP-certified Saint-Nectaire cheese (Auvergne) and meat sold under the label 'Viande bovine du Parc du Morvan'. 'Emblematic landscape elements' used to promote the Saint-Nectaire cheese were mainly focused on pastures for suckling cows and heifers. And yet, in this area, dairy farmers are reluctant to get involved in voluntary landscape schemes. Farmers in the Morvan, on the other hand, are involved in these schemes, yet only a few of them sell their products under the label 'Viande bovine du Parc'. These results point to the complex link and the discrepancies between the promotional image of rural landscapes, and landscapes shaped by farmers for use as farmland.

Territoire et paysage sont des notions polysémiques et des constructions sociales, qui ont évolué au cours du temps et selon les courants de pensée. Si ces deux notions ont en commun de s'appuyer sur un espace physique, plus ou moins bien délimité, le territoire est marqué par l'appropriation de cet espace par un groupe social (BRUNET *et al.*, 1992), tandis que le paysage repose sur un « *agencement matériel d'espace - naturel et social* - » perçu visuellement par un observateur (LÉVY et LUSSAULT, 2003), ce qui n'exclut pas qu'il comporte des

dimensions immatérielles, d'ordre culturel et symbolique. Pour FELTZ (2004), le paysage est « *à la fois la résultante et en même temps l'expression de l'évolution de la société dans son rapport au territoire* ». Ainsi, dans plusieurs travaux, une entrée paysagère a été volontairement choisie pour aborder des problématiques de développement territorial (MICHELIN, 1998 ; GUISEPELLI, 2001 ; MICHELIN et JOLIVEAU, 2005). Le travail présenté ici a aussi adopté une entrée paysagère pour **étudier le lien entre paysage et produits certifiés** issus de l'élevage.

AUTEURS

1 : Irstea, Centre de Grenoble, UR DTM, Domaine Universitaire, BP 76, F-38402 Saint-Martin-d'Hères cedex ; laurent.dobremez@irstea.fr

2 : Irstea, Centre de Clermont-Ferrand, UMR1273 Métafort AgroParisTech-Irstea-VetAgro Sup-Inra, BP 50085, F-63172 Aubière cedex

3 : Irstea, Centre de Bordeaux, UR ADBX, 50 av. de Verdun, Gazinet, F-33612 Cestas cedex

MOTS CLÉS : Auvergne, Bourgogne, enquête, mesure agri-environnementale, paysage, prairie, pratiques des agriculteurs, production de viande, production laitière, qualité des produits, sociologie.

KEY-WORDS : Auvergne, Bourgogne, dairying, farm environmental measures, farmers' practices, grassland, landscape, meat production, product quality, sociology, survey.

RÉFÉRENCE DE L'ARTICLE : Dobremez L., Rapey H., Candau J., Ginelli L. (2013) : "Paysage et produits certifiés : un lien évident ? Pratiques et discours d'éleveurs en Auvergne et Morvan", *Fourrages*, 216, 293-304.

1. Les liens entre produit et paysage

■ Des démarches promotionnelles mais des liens peu explicites

Le paysage est fréquemment invoqué pour promouvoir des produits d'origine agricole. Ainsi, associer un vin et un paysage de vignobles paraît « naturel » (MABY, 2002). Pour promouvoir la qualité des produits issus de l'élevage d'herbivores, le paysage, sur fond de prairies verdoyantes ou fleuries, est souvent utilisé. Dans le cas des filières d'appellation d'origine protégée (AOP), les professionnels affirment volontiers que leur produit, ancré dans un territoire, est « *produit de qualité dans un environnement et un paysage de qualité* » (GAUTIER, 2006). Il en est ainsi des filières fromagères AOP et d'autres produits (indication géographique protégée, label rouge, marque Parc...) dont la qualité est certifiée par un cahier des charges (FLEURY, 2003 ; CARON, 2010). Au-delà d'une démarche promotionnelle (marketing) censée différencier un produit dans un marché fortement concurrentiel, **l'existence de liens spécifiques** entre les produits certifiés et les paysages de leur zone de production **est loin d'être toujours explicitée**. Dans un contexte général de développement et de renforcement des certifications et de l'ancrage territorial de l'élevage, une meilleure connaissance, voire une meilleure maîtrise, des liens entre produit et paysage pourrait devenir un élément de consolidation des filières certifiées ou des territoires herbagers.

■ Différents regards portés par des disciplines

La nature de ces liens a été étudiée de différentes manières selon les disciplines (VOLLET et al., 2008). **Chez les géographes**, le lien entre produit et terroir est un sujet d'étude ancien (DION, 1934) et souvent le lien avec le paysage a été présenté comme une évidence - couple pays - paysage de VIDAL DE LA BLACHE (1922) - sans être vraiment démontré. En France, plusieurs géographes (BERQUE, 1991 ; LUGINBÜHL, 1993) et ethnologues (DE LA SOUDIÈRE, 1995) ont montré que le paysage de campagne évoquant la France rurale met en scène un village autour de son clocher, niché dans les collines où des vaches pâturent. Associé à un produit, ce modèle traditionnel est censé attester de l'authenticité et de la qualité du produit auquel il est attaché. Ainsi le concept de « *modèle paysager* » (CADIOU et LUGINBÜHL, 1995) vise à rendre compte de la dimension symbolique et culturelle et des représentations collectives associées à un paysage. D'autres démarches visent en outre à rendre compte de la dimension physique et naturelle du paysage, à « objectiver » un paysage, en le décomposant en objets élémentaires : les éléments matériels du paysage (EMP) (MÉNADIER, 2012). Ainsi, pour le laboratoire Théma de l'université de Besançon, le « paysage visible » est totalement physique, constitué d'objets et d'éléments d'images, relevés sur des clichés ou sur le terrain. Les objets se décomposent en

sous-ensembles abiotiques (topographie, hydrographie...), biotiques (végétations...) et anthropiques (constructions...). Les éléments d'image se répartissent entre ceux qui permettent de voir des volumes (découpage en plans, lignes qui dessinent des profils perpendiculaires au regard et celles qui fuient en profondeur vers l'horizon...) et ceux qui les habillent (aspects de surface, couleur, grain...) (THÉMA, 2005).

En agronomie, l'organisation spatiale des activités et des pratiques agricoles dans un territoire est un objet de recherche relativement récent (INRA-ENSSAA, 1977 ; BENOÎT, 1990). DEFFONTAINES (1996) a parlé de « *géo-agronomie* » pour les travaux plaçant la gestion de l'espace au cœur de la recherche, avec des préoccupations environnementales ou paysagères et plus seulement par rapport à des objectifs de production. Cette approche rejoint celle de géographes proposant de mettre en œuvre une géographie des pratiques agricoles (SOULARD, 2005). La question des objets (paysagers) de l'espace agricole et de leurs relations avec les processus de production et les pratiques agricoles est un des points traités (DEFFONTAINES, 2004 ; BAUDRY et THENAIL, 2001). Nous retiendrons, dans cet article, les démarches des (géo)agronomes cherchant à mettre en relation les EMP et les pratiques des agriculteurs.

En sociologie, la plupart des travaux s'intéressent aux processus collectifs qui font du paysage une catégorie d'action collective (TROM et ZIMMERMAN, 2001) et aux représentations paysagères de différentes catégories d'acteurs (GREIDER et GARKOVICH, 1994 ; LARRÈRE, 2002), sans interroger cependant l'éventuelle construction conjointe de produits de « terroir ». Les rares études qui analysent cette construction portent sur les discours promotionnels (donc institutionnels) alors vus comme une « mise en folklore » (LAFERTÉ, 2003) ou une « mise en scène » (GINELLI et LEWIS, 2010). Pour saisir, en complément, le rapport des agriculteurs au paysage, on peut pertinemment s'inspirer des travaux qui, à la suite de DARRÉ (1985), s'intéressent à la pensée technique et montrent que ces professionnels conçoivent le changement de leurs pratiques selon leurs échanges avec les autres agriculteurs et le milieu de l'encadrement technique (Chambre d'Agriculture, coopératives, firmes d'approvisionnement) (DARRÉ et al., 1989 ; LÉMERY, 2003 ; COMPAGNONE, 2004 ; LÉMERY et al., 2005). Ce rapport des agriculteurs au paysage a notamment été abordé dans le cadre de mesures d'écologisation de l'agriculture (DROZ et MIÉVILLE-OTT, 2001).

■ Peu d'approches pluridisciplinaires pour un même produit

Il apparaît que **très peu de travaux** (MÉNADIER, 2012 ; BÉRARD et MARCHENAY, 2007) **ont confronté pour un même produit les images promotionnelles, les éléments matériels du paysage, les pratiques et les représentations des éleveurs**. Les relations (et les décalages possibles) entre ces composantes du lien produit - paysage sont donc peu connues. Une approche pluridisciplinaire nous a semblé nécessaire pour évaluer dans

quelle mesure le lien produit - paysage est ancré dans les pratiques et les discours des éleveurs. La démarche présentée dans cet article aborde successivement plusieurs questions qui ont structuré notre étude : i) **Quels éléments matériels du paysage (EMP) sont mis en avant pour la promotion du produit ?** Nous qualifierons d'EMP emblématiques ces EMP utilisés pour la promotion du produit par des producteurs et par d'autres acteurs (de la filière, du tourisme...); ii) **Ces EMP emblématiques se retrouvent-ils effectivement dans les parcelles des éleveurs** et leur présence varie-t-elle en fonction de leurs pratiques et de leurs systèmes d'élevage ? iii) **Que représente le paysage pour les éleveurs ?** iv) Dans quelle mesure **les éleveurs sont-ils prêts à s'engager dans des actions publiques à finalité paysagère**, comme certaines mesures agri-environnementales (MAE), qui pourraient éventuellement renforcer ce lien produit - paysage ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, nous avons articulé **différentes approches** (géographique, agronomique et sociologique) et identifié différents types de liens que les éleveurs ou leurs systèmes d'élevage peuvent tisser entre le paysage et le produit certifié. Ces liens sont caractérisables par les éléments matériels de l'espace, ceux invoqués pour faire du territoire un paysage et ceux qui sont le support de pratiques de production. S'ils sont identiques, on pourra dire alors que les systèmes productifs génèrent *de facto* le paysage promotionnel. Les éleveurs peuvent aussi, notamment en souscrivant à des MAE paysagères, accepter de favoriser un certain paysage, si tant est que cela ait un sens pour eux.

2. Matériel et méthodes

Trois phases structurent la mise en œuvre de la démarche.

■ L'étude de deux couples produit x territoire

L'étude a été menée sur deux territoires où un produit agricole de qualité certifiée issu de l'élevage d'herbivores est promu avec des images paysagères : **le fromage de l'AOP Saint-Nectaire et la marque « Viande bovine du Parc naturel régional (PNR) du Morvan »**, afin de cibler des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux prairiaux et pastoraux qui sont au cœur d'enjeux paysagers et environnementaux (BÉRANGER et BONNEMAIRE, 2008).

Les deux terrains d'étude se différencient *a priori* i) par la nature des systèmes d'élevage et ii) par l'histoire du lien entre produit et paysage :

- Dans le cas de l'AOP Saint-Nectaire (72 communes en Auvergne), les paysages sont, de longue date, mis en avant par les promoteurs du tourisme et la filière fromagère, même si le cahier des charges n'y fait pas directement référence. Avec 7 050 tonnes de fromage fermier produit par an par près de 230 producteurs, et 7 180 tonnes de fromage fabriqué en laiterie alimentée

par 480 livreurs de lait en 2011, le Saint-Nectaire joue un rôle économique important sur son territoire.

- Dans le PNR du Morvan (117 communes), une initiative récente vise à promouvoir la viande bovine sous la marque du Parc avec un cahier des charges comportant des clauses relatives à la conduite des troupeaux et des prairies : animaux engraisés d'au moins 30 mois, conduite de type extensif avec chargement inférieur à 1,4 UGB/ha, ration sans ensilage pendant les 6 derniers mois d'engraissement... Le cahier des charges comprend aussi des clauses paysagères qui sont donc associées au produit : entretien (de préférence mécanique) des prairies pâturées, entretien des haies et des abords d'exploitation... En 2007, 11 éleveurs s'étaient engagés à produire et vendre quelques animaux sous la marque Viande bovine du Parc. La production concernée est donc encore très marginale par rapport à la production d'animaux maigres dans le Morvan (1 140 exploitations avec vaches allaitantes recensées en 2010 dans le PNR du Morvan).

■ Identifier les EMP emblématiques

L'analyse d'images et de discours adressés aux visiteurs de la zone ou aux consommateurs nous a permis d'identifier les EMP servant à promouvoir le produit. Pour le fromage Saint-Nectaire, nous avons sélectionné 13 photographies provenant de **dépliants, ouvrages et cartes postales** disponibles au moment de l'étude. Une grille de lecture de ces images a été définie pour identifier, quantifier et hiérarchiser la fréquence des EMP en s'appuyant sur la démarche du laboratoire Théma décomposant les clichés plan par plan et inventoriant les différents objets qui y figurent (Théma, 2005). Dans le Morvan, le repérage des EMP a été facilité par l'*Atlas des paysages*, initié par le Parc du Morvan (<http://paysage.parcduMorvan.org/>), qui identifie des EMP liés aux pratiques agricoles. Notre étude a été focalisée sur deux ensembles paysagers : la « Dorsale boisée » et le « Morvan des 400 mètres » (BONNEAUD *et al.*, 2004) où sont localisés les signataires de la marque viande bovine du Parc.

■ Des entretiens avec les éleveurs

Nous avons effectué deux types d'entretiens : des **enquêtes à caractère technique**, visant à mettre en relation les pratiques effectives et les EMP, et des **entretiens de type sociologique**.

Au plan technique, 11 enquêtes ont été réalisées **auprès de producteurs fermiers de Saint-Nectaire** situés au cœur de la zone AOP (à 1 000 m d'altitude dans les communes de Chastreix et Muro), choisis à dire d'expert (technicien du syndicat du fromage de Saint-Nectaire) avec le souci de couvrir une diversité de systèmes en termes de commercialisation des fromages et de modes de gestion des surfaces. Cinq éleveurs vendent leurs fromages AOP « en blanc », tandis que six les affinent et pratiquent la vente directe (un seul vend ainsi la totalité de sa production). L'effectif moyen du troupeau

est de 45 vaches laitières (de 19 à 70 VL). Deux exploitations ont en plus un troupeau de vaches allaitantes (20 et 45 vaches). La SAU moyenne est de 73 ha, exclusivement en prairies permanentes. Deux exploitations ne récoltent que du foin ; 8 autres ont recours aussi à l'enrubannage et une pratique l'ensilage d'herbe. Le chargement varie de 0,6 à 1,4 UGB/ha SFP.

Dans le Morvan, 11 enquêtes techniques ont été effectuées **auprès d'éleveurs bovins naisseurs** vendant principalement des brouards sur le marché italien. Huit d'entre eux sont signataires de la marque Parc. L'effectif moyen des cheptels bovins, tous en race Charolaise, est de 70 vaches allaitantes (de 33 à 145 vaches). On note un petit troupeau ovin dans 2 exploitations (140 et 30 brebis). La taille moyenne de la SAU dépasse 138 ha. Les surfaces en herbe représentent 88 % du territoire utilisé par les éleveurs. Tous pratiquent l'enrubannage de façon régulière (7) ou plus marginale (4). Trois ont recours au maïs ensilage. Le chargement varie de 0,9 à 1,2 UGB/ha SFP.

Ces enquêtes ont visé à comprendre le fonctionnement de l'exploitation, son organisation spatiale et les raisons de ses pratiques. Afin d'**identifier quels EMP les éleveurs souhaitent voir associés à leur produit**, des appareils photos jetables leur ont été remis lors de l'entretien (MICHELIN, 1998). Un second passage en exploitation a été réalisé auprès des éleveurs ayant pris des photos pour comprendre ce qu'ils ont voulu exprimer et repérer avec eux les pratiques associées aux EMP issus de leurs propres photos. 80 prises de vue ont été réalisées par 5 producteurs fermiers de Saint-Nectaire tandis que les éleveurs enquêtés dans le Morvan ont tous pris des photos (179 au total).

Nous avons de plus prévu d'**observer des portions d'espaces agricoles continus** englobant les parcellaires des exploitations enquêtées pour repérer et évaluer l'importance effective des EMP emblématiques sur le terrain et les mettre en relation avec les pratiques agricoles. Ces observations ont été réalisées sur la zone AOP Saint-Nectaire sur 3 îlots de 500 hectares chacun. Dans les 475 parcelles correspondant à ces 3 îlots, la présence des EMP a été relevée. Pour le Morvan, les signataires de la marque Parc étaient dispersés et éloignés les uns des autres sur le territoire ; en conséquence, les relevés paysagers n'ont pas été réalisés car ils auraient exigé de multiplier les zones et le temps d'observation pour cette phase.

Au plan sociologique, des entretiens auprès d'éleveurs (18 sur le territoire de l'AOP Saint Nectaire et 19 dans le Morvan, signataires ou non de la marque Parc) ont été réalisés afin de **connaître le sens que les agriculteurs accordent à la notion de paysage** et le lien qu'ils font - ou pas - entre leurs systèmes de production et l'évolution du paysage de leur territoire. Dans chaque zone, nous avons choisi des personnes aux profils les plus diversifiés possibles, en fonction de critères jugés potentiellement discriminants : production de fromage fermier ou vente de lait (secteur Saint-Nectaire), signataires ou non de la marque Parc (Morvan), choix de la filière biologique ou conventionnelle, taille de l'exploitation.

Dans la zone AOP Saint-Nectaire, sur les 18 éleveurs enquêtés, la moitié produisent du fromage mais seulement 5 l'affinent et pratiquent la vente directe, tandis que l'autre moitié livre tout le lait produit. Deux élevages sont en agriculture biologique. La SAU moyenne de cet échantillon est de 71 ha. Dans le Morvan, sur les 19 éleveurs, un seul était signataire de la marque Parc (nous voulions en effet éviter une succession d'enquêtes auprès des mêmes éleveurs et percevoir le point de vue d'autres éleveurs, plus « classiques »). Trois sont engagés en agriculture biologique. La SAU moyenne de l'échantillon est de 147 ha.

Lors des entretiens, enregistrés et intégralement transcrits, **la question du paysage a été abordée avec les éleveurs indirectement, par le biais de leurs pratiques professionnelles** d'entretien de l'espace agricole et des objets signifiants qui leur sont associés (haies, parcelles...). **Leurs discours et pratiques d'habitants** (évolution du cadre de vie, des territoires environnants...) ont aussi été sollicités pour aborder cette question à une échelle plus large que celle de l'exploitation. Ce choix se justifie car plusieurs travaux (ROGER, 1978 ; BERGUE, 1995 ; LENCLUD, 1995) ont montré que le paysage était une catégorie de pensée peu familière aux agriculteurs. L'analyse a visé à **identifier les éléments matériels de l'espace présents dans les discours**, en distinguant ceux qui servent à décrire les pratiques productives et ceux qui expriment leur attachement au territoire.

3. Résultats

■ Estives et pâtures emblématiques du fromage Saint-Nectaire

Les EMP des images promotionnelles : Dans le cas de l'AOP Saint Nectaire, l'analyse des images promotionnelles a permis d'identifier et retenir **7 EMP prépondérants** qui concernent les surfaces agricoles et l'activité d'élevage : les estives, les gentianes jaunes, les prairies fleuries, les blocs rocheux dans les prairies, les arbres (isolés ou en haies), les troupeaux bovins, les vaches de race Salers, seules ou avec leur veau (encadré 1).

Les EMP des éleveurs : Sur les 80 photos prises par les éleveurs enquêtés, 21 donnent à voir la fromagerie : les éleveurs veulent ainsi témoigner des conditions d'hygiène et de la modernisation des équipements que leur production nécessite. Sur les 59 photos restantes, la traite dehors est visualisée dans un cas, qui se démarque alors nettement des clichés promotionnels avec traite manuelle car la photo montre une salle de traite mobile. Sur aucune photo on ne voit de vache avec son veau. Les éleveurs ont souhaité montrer la flore diversifiée des prairies (7 photos, parfois en gros plan) et insistent souvent sur les travaux de fauche. Les pâtures avec présence d'animaux sont aussi représentées mais il s'agit essentiellement de vaches ou génisses Montbéliardes (voire parfois Holstein) (14 photos) : une seule photo montre des vaches Salers (cas d'un éleveur avec double troupeau : les Salers sont en fait des vaches allaitantes), ce qui diffère nettement des images

promotionnelles. Des gentianes jaunes (6 photos), des petits ligneux (genêts en fleurs) et des blocs rocheux (3 photos) sont les principaux éléments qui font écho aux images promotionnelles, mais les éleveurs les considèrent cependant de façon assez ambivalente. Leurs propos indiquent que ce sont des éléments marquants de leur parcellaire et signes du caractère « naturel » des conditions de production du fromage (photo 1) mais qu'ils sont aussi vécus comme des contraintes, en particulier les rochers pour la mécanisation des prairies (ce qui peut les conduire à les supprimer en entreprenant des chantiers d'épierrage).

Si la présence d'arbres et de haies est fréquente en arrière-plan, il ne s'agit pas d'EMP sur lesquels les éleveurs ont voulu particulièrement attirer l'attention. En revanche, ils signalent la présence de ruisseaux (5 photos) alors que ces éléments hydrographiques étaient absents des images promotionnelles. Un seul éleveur a choisi de photographier explicitement des estives. Enfin, des arrière-plans emblématiques (chaîne du Sancy, château de Murol) montrent le souci des éleveurs de rappeler qu'ils s'inscrivent dans un contexte d'agriculture de montagne porteuse d'histoire.

Les EMP emblématiques sur le terrain. Dans les 475 parcelles observées, les EMP emblématiques sont répartis de façon inégale dans les parcelles : si on trouve couramment des arbres isolés ou en alignement (plus des deux tiers des parcelles étudiées), d'autres éléments sont plutôt rares, comme les gentianes jaunes (moins du quart

Les 13 photos étudiées ont été décomposées en 47 plans différents. Les objets les plus souvent représentés sont, pour les objets abiotiques, les pentes moyennes à fortes, la montagne, le plateau. Parmi les objets biotiques, on trouve notamment la forêt, les prairies, les arbres, les troupeaux bovins... et, parmi les objets anthropiques, les burons.

Nous avons décidé de ne considérer que les EMP (éléments matériels du paysage) pouvant être potentiellement mis en relation avec l'activité d'élevage et d'exclure les plans les plus éloignés qui correspondent généralement à un arrière-plan de montagne ou de forêt (mais aussi parfois d'estives). Nous avons donc conservé 35 plans. La fréquence des EMP sélectionnés par rapport à ces 35 plans s'établit ainsi : prairies et pelouses : 71 % (dont estives 30 %), prairies fleuries : 11 %, gentianes jaunes : 6 %, blocs rocheux dans prairies : 9 %, arbres isolés et haies : 20 %, troupeaux bovins : 26 %, animaux de race Salers : 28 % (race Salers seule : 17 %, associée à d'autres races : 11 %), vaches avec leurs veaux : 17 %, burons : 17 %, traite dehors : 14 %.

Les pourcentages peuvent parfois sembler faibles : cela résulte en particulier de l'absence de pondération (nous avons affecté le même poids aux EMP figurant au premier plan et à ceux figurant dans les plans suivants).

ENCADRÉ 1 : Identification des EMP emblématiques potentiellement associés à l'élevage en zone AOP Saint-Nectaire.

FRAME 1 : Identification of emblematic landscape elements potentially linked to dairy farming in the AOP Saint-Nectaire area.



PHOTO 1, prise par un éleveur souhaitant « *montrer le produit dans son cadre de production* » : gentianes jaunes et blocs rocheux ; en arrière-plan des bovins de race Montbéliarde (mise en scène sans doute inspirée d'une image promotionnelle : cf. GUY (2002), photo p 6).

PHOTO 1, taken by a farmer wishing to 'show the product in the rural landscape where it is produced': yellow gentians and stone boulders with Montbeliarde cows in the background (a setting no doubt inspired by some advertisement for a similar product: see GUY (2002), photo p 6).

des parcelles). Quant aux parcelles avec gentianes et rochers, elles sont disséminées, donc peu visibles.

Pour 160 parcelles ayant aussi été caractérisées du point de vue des pratiques agricoles lors des 11 enquêtes en exploitation, les modes d'exploitation des prairies (fauche, type d'animaux pâturant) ont été identifiés. En associant observations de terrain et données d'enquête, on met en évidence **des liens entre présence d'EMP emblématiques et mode d'utilisation de la prairie**. Ainsi, les arbres isolés concernent plutôt les pâtures des vaches laitières, tandis que les rochers et gentianes jaunes se trouvent plutôt dans des estives ou des prairies pâturées par des vaches allaitantes et des génisses laitières, moins souvent dans les pâtures pour vaches laitières et rarement dans les prairies fauchées (tableau 1). **Au final, les prairies composant les images promotionnelles du fromage AOP Saint-Nectaire sont plutôt des prairies pâturées et non fauchées, peu utilisées par les vaches laitières**, avec une conduite souvent peu intensive (chargement inférieur à 1 UGB/ha).

■ Dans le Morvan, EMP emblématiques et photos des éleveurs convergent

Les paysages du Morvan sont marqués par une alternance de zones boisées et de clairières, elles-mêmes individualisées par un maillage bocager plus ou moins

■ Sur les deux territoires, les éleveurs parlent des prairies, des haies et des pratiques associées plutôt que de « paysage »

Certains objets désignés par les éleveurs lors de la description de leurs pratiques ordinaires correspondent à des particularités de chaque zone (massif du Sancy, forêt et près de fonds humides pour le Morvan, races des vaches) ; d'autres sont communs tout en étant décrits de façon spécifique (haies, lisières, prairies). **Les prairies sont l'objet des discours les plus fréquents des agriculteurs** de nos deux zones d'enquête. Selon leur potentialité agronomique et leur morphologie, les éleveurs leur confèrent un rôle différencié et une dénomination spécifique. Par exemple, dans le Morvan, les « champs » désignent les prairies mécanisables, fauchées et non humides, jugées « faciles à travailler ». À l'inverse, les « prés » (« prés mouillés » ou « prés de fonds ») désignent des parcelles humides et pâturées, réputées « difficiles », produisant une herbe de moins bonne qualité et exigeant un important travail (drainage, entretien). Ces avis sont également partagés sur le terrain de Saint-Nectaire : « [Si on ne draine pas les parcelles], ce sera du terrain qui sera perdu, qui sera à l'abandon. On paiera des charges dessus, mais on [ne] pourra rien en retirer quoi, parce que même les vaches ne pourront même pas y aller, parce qu'elles s'enfonceront, elles abîmeront tout et ce [ne] sera pas de la bonne herbe. Ça ramènera de la vermine, [il] y aura des serpents, des rats... » (un producteur de Saint-Nectaire fermier).

Les haies sont le second objet de discours récurrents sur nos deux zones d'enquête. Là encore, c'est généralement le degré de maîtrise technique qui oriente le jugement de l'éleveur et qui fait à ses yeux la plus ou

Usage :	Présence de :	Gentianes jaunes	Rochers
- Pâturage vaches laitières		38%	34%
- Pâturage autres animaux		54%	41%
- Fauche exclusive ou mixte fauche + pâturage		8%	25%
Ensemble des parcelles avec présence de l'élément paysager		100%	100%

TABEAU 1 : Répartition des usages pour 2 éléments paysagers emblématiques dans le terrain d'étude de Saint-Nectaire (% du nombre de parcelles ; 160 parcelles observées).

TABLE 1 : Use of 2 emblematic landscape elements in the study area of Saint-Nectaire (% of the number of land parcels ; 160 land parcels in the survey).

dense. L'Atlas des paysages souligne l'importance des pratiques agricoles dans le maintien d'espaces ouverts et cite parmi les **EMP emblématiques** : la clairière, la lisière, la haie, le « petit pré », la « vache au pré », la « mouille » (prairie para-tourbeuse) (tableau 2).

Dans leurs photos, tous les éleveurs du Morvan font **référence à un territoire vallonné et bocager et y associent la présence de l'homme et de l'activité d'élevage** (tableau 3 et photo 2). Les EMP les plus fréquents sont « l'herbe », souvent associée à la pâture¹ par des vaches ou génisses de race charolaise, et les haies, en particulier les haies basses en montrant le travail que nécessite leur entretien. Les photos mettent aussi en avant l'alternance de bois et de clairières (le terme de clairière n'est pas employé au profit du mot « herbe ») ; l'eau complète ces éléments paysagers. Ce regard d'éleveur (matériels et pratiques d'entretien, troupeaux à la pâture ou dans les bâtiments) n'exclut pas un regard esthétique et même social (photos de villages ; tableau 4).

EMP	Descriptif	Enjeu d'après la charte
Clairière	Définie en opposition aux sous-bois qui l'entourent (lieu de luminosité, d'habitabilité et de productivité)	La clairière est le support déterminant la présence d'autres EMP associés à l'activité d'élevage
Lisière	Interface entre espace ouvert et espace fermé, entre clairière et sous-bois	Zone sensible : sans l'élevage et les pratiques d'entretien, la lisière prendrait le dessus sur les clairières
Muret de pierres	Signal des villages, rôle minime de clôtures	Risque de disparition par manque d'entretien
Haie	EMP emblématique du Morvan. Maillage plus ou moins dense ; conduites en taille haute ou basse. Fortement liée à l'élevage (clôture, protection)	Son maintien et entretien dépend des orientations des exploitations (agrandissement, cultures). Sa conduite conditionne le degré d'ouverture du paysage au sein de la clairière
Petit pré	Les caractéristiques du sol conditionnent les pratiques ainsi que les couleurs et les formes de ces prés. Forment une mosaïque	Le maintien de cette mosaïque dépend des stratégies de mise en valeur et des orientations des exploitations
Vache au pré	Archétype paysager du Morvan. Sa pérennité repose sur la dynamique de l'élevage allaitant de la zone	La gestion et les pratiques agricoles associées constituent la clé de voûte pour le maintien d'un espace ouvert et pour l'avenir des paysages
Mouille	Pré para-tourbeux, situé dans une cuvette ou un fond de vallon. Présence de joncs et, très souvent, maillage bocager faible	Risques importants de fermeture de l'espace. Les mouilles nécessitent des pratiques spécifiques de la part des agriculteurs

TABEAU 2 : Éléments paysagers (EMP) mis en avant par la charte paysagère du Parc du Morvan et pratiques associées.

TABLE 2 : Landscape elements (EMP) featured in the voluntary landscape scheme of the Parc du Morvan and relevant practices.

1 : Contrairement aux photos des éleveurs de Saint-Nectaire (prises entre mai et juillet), il y a ici relativement peu de photos de prairies fauchées (la moitié des photos ont été prises entre la fin de l'automne et le début du printemps)

EMP	Occurrences (% du nombre total de plans)
Herbe (prairie pâturée)	37
Haie basse	22
Haie libre	21
Bois résineux	15
Vaches Charolaises	12
Bois feuillus	12
Arbres isolés	11
Bois mixte	10
Prairie de fauche	9
Joncs	3
Céréales	3

TABLEAU 3 : Répartition des éléments paysagers présents dans les photos des éleveurs enquêtés dans le Morvan (537 plans dans 179 photos ; THÉMA, 2005).

TABLE 3 : Landscape elements featured in the pictures taken by farmers included in the Morvan survey (537 shots in 179 pictures ; THÉMA, 2005).

moins grande valeur d'une parcelle (« ça fait sauvage, ça [ne] va pas » ou au contraire « tu valorises ton terrain »). Les haies sont toujours associées au travail d'entretien de l'espace : « C'est tout un boulot au quotidien à reprendre pour que ça redevienne facile et agréable à travailler » (éleveur du Morvan). « [Il] y en a toujours, des choses à faire : [il] y a plein de haies qui poussent, des bords de haies, des bords de rivière, nettoyage autour des rivières, nettoyage autour des haies, le printemps... [...] Y'a toujours des petits ruisseaux à refaire, des cours d'eau à rectifier un petit peu ; dans les parcelles de pâturages, il y a plein de genêts qui poussent, des fougères, il faut passer en permanence



PHOTO 2 : Prairie du Morvan avec bovins charolais et haies basses (photo prise par un éleveur).

PHOTO 2 : Grassland landscape in the Morvan with Charolais cows and low hedges (photo taken by a farmer).

le girobroyeur... Ça, ça prend des heures... En faire à la main parce que c'est plein de cailloux... » (éleveur à l'ouest du Sancy). A ces considérations se mêle le souci du « propre » qui témoigne de la bonne marche de l'exploitation.

Tous ces objets signifiants sont l'occasion pour les éleveurs de parler de leur activité concrète ou d'un changement en cours, qui les préoccupe bien souvent, en faisant état d'une appréciation esthétique mêlée à d'autres critères, notamment techniques, qu'ils jugent généralement plus importants. L'observateur extérieur pourrait interpréter cette appréciation esthétique comme une sensibilité au « **paysage** », mais ce **terme est très**

Paysage et EMP	Signification donnée par l'éleveur et pratiques associées
Pré typique du Morvan avec ruisseau au milieu (4 photos)	Bonne utilisation de zones humides par les animaux ; joncs broyés → travail d'entretien ; l'eau : une ressource importante à protéger (2 photos) Pratiques : pâturage, passage du girobroyeur, curage manuel
Génisses au pré (2 photos)	Pâturage : alimentation à base d'herbe
Broutards (1 photo)	Alimentation hivernale à base de foin
Semis de céréale (2 photos)	Autonomie alimentaire de l'exploitation (tréficale). Parcelles en forte pente, difficultés culturales <i>"Rien que de la matière première, aucune transformation"</i> (2 photos) ; chemin communal entre 2 parcelles ; l'entretien des haies demande un travail important (100 h de tracteur pour 18 km de haies et 12 km de lisières de bois). Pâturage et pratiques d'entretien complémentaires pour le maintien de l'ouverture du paysage
Paysages typiques du Morvan : herbe et forêt contiguës (4 photos)	
Prés humides abandonnés depuis 10 ans (3 photos)	Friche, paysage fermé ; clôture à terre ; ruisseau qui disparaît dans la friche
Bâtiments d'élevage (2 photos)	Construction en bois sur fond de forêt (bois d'origine Bourgogne) ; mixte entre bâtiments anciens et aménagements récents
Vue générale de la ferme (1 photo)	
Rivière l'Yonne, débit important (2 photos)	Une rive boisée (" <i>Les vemes retiennent le bord de la rivière</i> ") ; de l'autre côté, arbres coupés et ronces traitées au débroussaillant. L'entretien mécanique favorise le développement des ronces
Sapins de Noël (1 photo)	En arrachant ces sapins, on emmène la terre. Parcelle désherbée chimiquement
Village de Corancy (1 photo)	Paysage bocager
Ecole de Corancy (1 photo)	Insertion de l'agriculture dans un système de développement durable
Marché mensuel de Planchez-en-Morvan (2 photos)	Démarche collective des producteurs sous la marque Parc

TABLEAU 4 : Interprétation par un des éleveurs enquêtés dans le Morvan des 26 photographies qu'il a réalisées.

TABLE 4 : Interpretation by one of the farmers in the Morvan survey of the 26 pictures he took.

	Nombre d'exploitations	CTE / CAD* avec mesure d'entretien des haies	PHAE*	MAE* Prairie para-tourbeuse
Zone AOP Saint-Nectaire	18	29 %	88 %	Non concernées
PNR Morvan	19	95 %	84 %	77 % (sur 13 expl. éligibles)

* CTE : contrat territorial d'exploitation ; CAD : contrat d'agriculture durable ; PHAE : prime herbagère agro-environnementale ; MAE : mesure agro-environnementale

TABLEAU 5 : **Engagement des éleveurs enquêtés dans des mesures à finalité paysagère** (% des exploitations enquêtées dans chaque zone).

TABLE 5 : **Degree of involvement of surveyed farmers in voluntary landscape schemes** (% of surveyed farms in each area).

rarement employé par les éleveurs eux-mêmes à propos des espaces agricoles qu'ils travaillent. Lorsqu'ils sont sollicités, ils expliquent que ceux-ci ne font pas paysage pour eux. En ce sens, la catégorie de pensée « paysage » est faiblement pertinente dès lors que leur regard de professionnel est convoqué.

■ Plus d'intérêt des éleveurs pour les MAE à finalité paysagère dans le Morvan

Entre les éleveurs enquêtés dans le PNR du Morvan et ceux de la zone AOP Saint-Nectaire, on voit ressortir une différence d'intérêt pour les mesures à finalité paysagère (tableau 5). Ainsi, les éleveurs du PNR du Morvan, qui ont fait le constat de la déprise et de « friches » dans les fonds de vallée humides, se sont engagés dans la MAE « prairies para-tourbeuses »² à double finalité paysagère et préservation de la biodiversité (même s'ils ne partagent pas toujours cette dernière finalité). Un éleveur situé dans la « Dorsale boisée » estime ainsi : « [le Parc du Morvan se pose la question :] *Qu'est-ce qui va falloir faire pour que ce soit entretenu ? [...] Pour que ce soit encore un petit peu vert, que ça [ne] se tourne pas en bois complètement ?* ».

Mais, sur les deux terrains, lorsque les décalages sont trop importants entre les pratiques des éleveurs et ce qui est prescrit, **les MAE peuvent être perçues comme une remise en cause radicale** de leurs façons de faire. Ils portent ainsi un œil critique sur la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) et ont souvent choisi de retirer de ce dispositif PHAE les parcelles qu'ils souhaitent « améliorer » : « *On a à peu près la moitié de l'exploitation seulement d'engagée [...] justement parce que y a des parcelles que je trouvais qu'il y avait encore du débroussaillage à faire, à réaliser, donc je [ne] les ai pas engagées pour pouvoir le faire. [...] Notamment cette parcelle-là qui est en montagne [...] où [il] y a pas mal de genêts : tous les ans, quand on a un peu de temps, on essaie d'aller en enlever, en nettoyer. Puis après, d'autres parcelles qui étaient énormément marécageuses, qu'on a un peu aménagées, un petit peu drainées, un peu... et quand j'entends dire qu'ils sont contre ! C'étaient des par-*

celles qui étaient complètement quasi abandonnées, humides, même les bêtes [ne] pouvaient pas y aller, et maintenant on les a drainées, elles sont belles, vertes, accessibles pour les animaux, pour le matériel. Ça [n']a pollué en rien, et c'est bien plus beau dans le paysage que des touffes de joncs comme ça et des broussailles... » (éleveur de la zone AOP Saint Nectaire).

4. Discussion

■ EMP emblématiques et pratiques agricoles actuelles

Au-delà des prairies, les EMP associés à la production de Saint-Nectaire se sont révélés divers et véhiculant **des messages multiples et parfois en décalage avec la réalité du territoire et des systèmes de production actuels**. Les EMP promus sont en effet différents selon le type d'acteurs (acteurs touristiques, institutionnels, industriels, producteurs...). Les photos des acteurs du tourisme insistent sur le caractère traditionnel en mettant en scène les vaches Salers, la traite à l'estive et les burons, tandis que les producteurs fermiers mettent l'accent sur le caractère naturel, la diversité des prairies et la technicité de leur métier (enrubannage, voire ensilage, bâtiments d'élevage et équipements modernes). D'autres points de vue mélangent ces aspects (images utilisées au sein de la filière, notamment).

Dans le Morvan, on constate une plus forte convergence entre le paysage promu, les systèmes d'élevage et les pratiques des éleveurs. La démarche du PNR du Morvan, s'appuyant sur un atlas des paysages pour élaborer sa charte paysagère, a sans doute favorisé cette convergence des regards et des points de vue sur le paysage.

■ Pour les éleveurs des deux régions : un paysage « laborieux »

Au-delà des éléments matériels paysagers, quelle est la conception et le sens du paysage pour les éleveurs de ces deux zones ? Cette conception, éventuellement différenciée sur l'une et l'autre zone, permet-elle de comprendre et d'identifier les leviers de la contractualisation de MAE à finalité paysagère ?

2 : MAE spécifique (60 à 150 €/ha selon le niveau de cahier des charges) pour la préservation des « mouilles » - ou « prairies para tourbeuses » - à condition de ne les faucher qu'après le 14 juillet. « Ces prés ont souvent été drainés ; ils sont aujourd'hui ouverts aux bêtes et ils restent précieux pour les nourrir les années sèches bien que « les bêtes n'y engraisent pas » (source : <http://paysage.parcumorvan.org/page.php?lg=fr&rub=02&srub=02&ssrub=03&sssrub=03>).

Nous avons conclu sur nos deux terrains d'étude, à **un paysage agricole « laborieux », au double sens du terme**. Au sens littéral tout d'abord : ce paysage agricole est **largement associé à des pratiques de travail** ; de plus, le regard le plus précis et le plus pertinent pour ordonner leurs perceptions des lieux (les villages, les parcelles...) et qualifier les changements du « pays » est sans conteste leur regard professionnel d'agriculteur. Ce paysage agricole est également « laborieux » dans la mesure où il est **souvent implicite, peu spontané, voire indicible** chez les éleveurs qui n'emploient pas le terme « paysage » pour qualifier les espaces agricoles de leur quotidien. Ils témoignent en revanche d'un **souci de maintien « du propre » ou d'« entretien de l'espace »** (CANDAU et DEUFFIC, 2006), qui reste indissociable de la finalité productive de leur métier, constaté également sur d'autres territoires (DROZ et MIÉVILLE-OTT, 2001 ; RÉMY, 2005). L'observateur extérieur que nous sommes peut voir apparaître un « paysage » dans les récits de pratiques des éleveurs, la description de leurs liens à l'espace, mais cette notion est une interprétation reconstruite à partir de leurs témoignages, plutôt qu'une catégorie de pensée, une façon de voir les choses, qui leur serait familière.

Cette finalité d'entretien inhérente à leur activité peut les amener pourtant à juger sévèrement les mesures proposées (entretien des haies et PHAE, notamment dans le Puy-de-Dôme) car elles déconnectent les objectifs paysagers des logiques productives et les classent en priorité par rapport à celles-ci. De surcroît, elle est source de tensions d'ordre éthique puisque, selon certains éleveurs, l'entretien de l'espace ne devrait pas être indemnisé ainsi. Ils plaident pour un « soutien global » à leur activité plutôt qu'un financement public exclusivement dédié à l'entretien de l'espace. « *Moi j'ai vu mon grand-père [entretenir] des haies toute sa vie ! On [ne] lui a jamais donné un centime pour entretenir sa haie. [...] On n'a pas besoin de donner du pognon pour le faire, ça, ou, si on doit le donner, on doit le donner dans la globalité* » (éleveur laitier, zone AOP Saint-Nectaire).

La différence d'engagement dans les MAE constatée entre les éleveurs enquêtés dans le Morvan et en Auvergne peut s'expliquer aussi par la structure et les charges de travail des exploitations. Les éleveurs morvandiaux rencontrés dont la superficie moyenne (147 ha) est deux fois plus élevée que celle de leurs homologues auvergnats (71 ha) contractualisent plus fréquemment probablement parce qu'ils peuvent adopter une gestion duale de leur exploitation en mettant sous contrat les parties moins productives. En tant qu'éleveurs allaitants, ils sont en outre habitués de plus longue date aux aides directes découplées de la vente des produits et ont une charge de travail quotidienne moins constante que les éleveurs laitiers. La différence d'engagement tient sans doute plus fortement encore à l'intégration sociale des éleveurs enquêtés à « l'appareil de développement agricole local » : ceux rencontrés dans des secteurs de la zone AOP Saint-Nectaire sont distants des institutions chargées de la mise en œuvre des MAE, contrairement à ceux du Morvan, qui participent régulièrement aux actions lancées

par la Chambre d'Agriculture et le Parc naturel régional, responsable de la MAE para-tourbeuse. Il apparaît ainsi que souscrire des MAE pour les éleveurs est une façon de réactualiser leur appartenance à un collectif local et de participer à une action collective située, qui revêt autant d'importance qu'œuvrer pour le paysage (CANDAU et GINELLI, 2011).

■ Paysage promotionnel et paysage produit, un mariage parfois difficile

Ces deux études de cas montrent que **les EMP emblématiques ne sont pas toujours portés par les producteurs impliqués dans le produit**. Il est donc important de ne pas réduire la problématique produit - paysage à la filière, mais de prendre en compte le territoire avec sa diversité de systèmes d'élevage.

Ainsi, **dans la zone Saint-Nectaire**, la présence des EMP emblématiques du fromage est plus fréquente dans les prairies pâturées (non fauchées) par des génisses ou des vaches allaitantes. Les paysages supports de communication du produit s'appuient donc en grande partie sur l'élevage « associé » à la production laitière dans et hors des exploitations productrices de Saint-Nectaire. Le fromage repose sur une image en partie « fabriquée » par des producteurs et avec des animaux non directement impliqués dans la production du Saint Nectaire (à nuancer selon qu'il s'agit d'animaux allaitants ou de génisses laitières). L'interprofession du Saint-Nectaire a révisé son cahier des charges (suppression de l'ensilage et de l'enrubannage à l'horizon 2020, obligation de renouvellement du troupeau avec des génisses élevées dans la zone AOP dès 2015) susceptible de modifier le mode d'utilisation de l'espace par les producteurs. Notre travail indique que ces évolutions du cahier des charges pourraient à terme jouer sur le paysage, notamment par le développement de pâturages à génisses peu intensifs, souvent corrélés avec les EMP emblématiques que nous avons identifiés. Toutefois, le développement des surfaces de fauche pour constituer les stocks et parvenir à l'autonomie en foin pour l'hiver pourrait nuancer cette évolution, la plupart des éléments paysagers emblématiques étant contraignants pour la pratique de la fauche.

Dans le Morvan, ce ne sont pas les quelques animaux destinés à être engraisés et engagés sous la marque Parc qui peuvent prétendre influencer sur les éléments paysagers, mais c'est bien l'ensemble du troupeau allaitant (essentiellement producteur de broutards et d'animaux maigres) et l'ensemble du parcellaire qui sont à prendre en compte et non ce qui contribue de manière la plus stricte à la production sous signe de qualité.

Les EMP sélectionnés dans le Morvan, aussi bien dans l'*Atlas des paysages* que par les éleveurs, font référence aux pratiques courantes d'entretien. Ces tâches sont généralement considérées comme interstitielles, subordonnées aux autres tâches à assumer sur l'exploitation et pouvant être différées (DOBREMEZ *et al.*, 2008). Elles pourraient être abandonnées à terme pour alléger les contraintes de travail, même si elles sont encore

rattachées à des pratiques patrimoniales (cf. les murets et les haies basses ou « bouchures »). Par ailleurs, les éleveurs de ce territoire font part de leur hostilité vis-à-vis des plantations de « sapins de Noël »³ et l'importance du maintien de l'ouverture de milieux par les troupeaux herbivores a été maintes fois affirmée, notamment pour soutenir la promotion du produit sous marque Parc. On peut cependant s'interroger sur les perspectives de maintien des milieux ouverts dans cette région déjà très boisée, dont les exploitations sont sensibles (comme à Saint-Nectaire) aux évolutions du contexte socio-économique (charges d'alimentation des troupeaux, prix des carburants) mais peut-être plus encore en raison de la faible valorisation des broutards (la valorisation des animaux finis restant encore « confidentielle »). Les systèmes d'élevage allaitants (bovins et ovins) sont très dépendants des aides publiques, en particulier celles relevant du second pilier de la PAC : indemnité compensatoire de handicaps naturels, prime herbagère agro-environnementale et autres MAE. L'évolution sera donc aussi très liée au devenir de ces aides.

Dans le Morvan toujours, l'image du produit est en cours d'élaboration et sa renommée est encore limitée, mais le consensus qui transparait quant aux éléments paysagers caractéristiques du territoire et de son élevage nous laisse penser à des liens entre produits et paysages plus solides et plus ancrés dans la réalité locale. Le rôle du PNR est ici particulièrement important dans la mesure où il est à la fois impliqué dans les démarches de mise en place de la filière, de promotion du produit, mais aussi de communication et de sensibilisation sur les enjeux paysagers et le rôle prépondérant des agriculteurs dans le territoire. Le fromage Saint-Nectaire, plus ancien, est promu par une multiplicité d'acteurs, certains liés à la filière et d'autres à la promotion du territoire, ce qui favorise la complexité et le manque de lisibilité des liens entre les pratiques productives actuelles et le paysage promu.

■ Les MAE peuvent-elles contribuer à renforcer le lien produit - paysage ?

Nous avons indiqué que les éleveurs enquêtés sont réservés quant à porter une lecture paysagère de leur espace de production qui serait une lecture contemplative et avant tout esthétique. Pour autant, entretenir l'espace les préoccupe et certains d'entre eux, en particulier les morvandiaux, jugent légitimes les contreparties qui leur sont demandées en échange d'une aide publique à laquelle ils ont le sentiment d'avoir librement consenti (cas des MAE sur prairies para-tourbeuses). Ainsi, les MAE participent à renforcer ce lien - déjà plus cohérent - dans le Morvan entre le paysage promu et les systèmes d'élevage, ce qui ne semble guère être le cas dans la zone de l'AOP Saint-Nectaire.

Plus que les profils sociaux des exploitants (sensibilité syndicale, inscription dans une filière conventionnelle ou biologique), les caractéristiques de l'agriculture locale

(structures foncières des exploitations, systèmes d'élevage pratiqués et contraintes de travail qui leur sont liées) permettent de comprendre ces différences d'engagement dans des actions paysagères. Mais elles tiennent aussi à **des perceptions différentes concernant les MAE à finalité paysagère**. Dans le Morvan, l'entretien du paysage est vu par certains comme une source « ordinaire » de revenus, parfois indispensable. Dans la zone Saint-Nectaire, les critiques vis-à-vis des MAE s'accompagnent d'avis souvent défavorables quant à la rémunération de services paysagers ou d'entretien de l'espace par les agriculteurs. Ces différences de perception ne sont probablement pas sans lien avec la dynamique agricole et paysagère de chacune des régions, l'effet de la déprise étant perceptible dans le Morvan et non dans la zone Saint-Nectaire. A n'en pas douter, elles tiennent aussi au décalage (avéré à Saint-Nectaire, moins prégnant dans le Morvan) entre aspirations des agriculteurs et MAE paysagères. Le rôle des institutions intermédiaires (PNR et réseaux locaux du développement agricole) est à ce sujet décisif car il permet de mener un travail au cours duquel un dispositif européen et national (tel celui des MAE) est ajusté aux réalités géographiques et professionnelles d'une zone. Outre la prise en considération de leurs pratiques, ce travail de réflexion doit aussi permettre aux éleveurs de confronter leurs qualifications de l'espace à celles des institutions locales qui mettent en œuvre les MAE afin de concevoir des façons de faire nouvelles ou renouvelées. A l'instar de ce qui a été constaté pour la préservation de la biodiversité (THEVENET *et al.*, 2006), **les MAE doivent permettre une reconnaissance sociale du rôle de l'agriculture**. Autrement dit, les agriculteurs doivent en être un des acteurs au sens où ils doivent être partie prenante dans la conception de ce qui doit se faire techniquement.

Conclusion

L'étude réalisée sur deux couples produit - paysage du Massif central a permis d'aborder et de comparer la robustesse de leurs liens dans des contextes d'élevage bien différents. Il ressort que sans une concertation entre les producteurs - élargie à l'ensemble des agriculteurs du territoire - et les acteurs en charge de la promotion des produits, les liens entre pratiques, espace de production et paysage promotionnel du produit certifié sont plus fragiles, reposant sur quelques portions restreintes d'espaces emblématiques. Il y a alors potentiellement un risque de crise de confiance de la part des consommateurs s'ils prennent conscience d'un décalage entre les images promotionnelles et la réalité des pratiques agricoles. De surcroît, les producteurs peuvent s'estimer dévalorisés dans la mesure où les récits et images qui transforment un espace en paysage ne disent rien ou pas grand-chose de leur activité telle qu'ils la conçoivent et la gèrent collectivement. Cela pourrait aussi conduire à une crise de confiance des éleveurs vis-à-vis des autres acteurs de la filière.

3 : Le Morvan est la première région productrice de « sapins de Noël » : 6 éleveurs ont dénoncé ces plantations.

Remerciements : Cet article s'appuie sur des travaux qui ont bénéficié du soutien financier du ministère chargé de l'environnement (Direction de la nature et des paysages). Il a fait l'objet d'une communication aux 17^e Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants (3R) qui se sont tenues à Paris les 8-9 décembre 2010. Merci aux éleveurs et autres acteurs rencontrés pour leur disponibilité et leur accueil et aux collègues qui ont contribué à l'étude : Lydie Ménadier, Yves Michelin, Fabien Guerreiro, éric Perret, Christian Ernoult, Dominique Vollet, Olivier Aznar, Fabrice Landré, Charly Garanx.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAUDRY J., THENAIL C. (2001) : "La nécessaire articulation de l'écologie et de l'agronomie pour la gestion des paysages agricoles", *C. R. Acad. Agric. de France*, 87 (4), 155-163.
- BENOÎT M. (1990) : "La gestion territoriale de l'activité agricole dans un village lorrain", *Mappemonde*, 4, 15-17.
- BÉRANGER C., BONNEMAIRE J. (2008) : *Prairies, herbivores, territoires : quels enjeux ?*, Quae, Versailles, 178 p.
- BÉRARD L., MARCHENAY P. (2007) : *Produits de terroir. Comprendre et Agir*, CNRS, Bourg-en-Bresse, 58 p.
- BERQUE A. (1991) : "De paysage en outre-pays", *Le débat*, 65, 4-13.
- BERQUE A. (1995) : *Les Raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan, Paris, 192 p.
- BONNEAUD F., BERTIN S., SCHMUTZ T., VERTES J. (2004) : *Atlas des paysages du parc naturel régional du Morvan*. CD-Rom (http://www.parcumorvan.org/fr/Territoires_rurales/Paysage/Le_decoupage/La_connaissance.php?rub=03&srub=40&ssrub=02&sssrub=01&lg=fr).
- BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H. (1992) : *Les Mots de la Géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation Française, 470 p.
- CADIOU N., LUGINBÜHL Y. (1995) : "Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine", *Cahiers d'ethnologie de la France*, 9, 19-34.
- CANDAU J., DEUFFIC P. (2006) : "Paysage : un mot et des maux pour se dire agriculteur", Auclair L., Aspe C. et al. (dir.), *Le retour des paysans ? A l'heure du développement durable*, Edisud, Aix en Provence, 155-174.
- CANDAU J., GINELLI L. (2011) : "L'engagement des agriculteurs dans un service environnemental. L'exemple du paysage", *Revue française de sociologie*, 52, 691-718.
- CARON A., INGRAND S., BUISSIÈRE C., WOEHLING S. (2010) : "Which place for sustainability commitments in the marketing strategies of the grass-based quality food products from Auvergne?", *9th Europ. Int. Farming Systems Association (IFSA) Symposium*, Vienna (Austria), 4-7 July 2010, 1206-1213.
- COMPAGNONE C. (2004) : "Agriculture raisonnée et dynamique de changement en viticulture bourguignonne", *Rech. Sociologiques*, 35 (3), 103-121.
- DARRÉ J.P. (1985) : *La parole et la technique. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois*, L'Harmattan, Paris, 196 p.
- DARRÉ J.P., LE GUEN R., LÉMERY B. (1989) : "Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture", *Économie Rurale*, 192-193, 115-122.
- DEFFONTAINES J.P. (1996) : "Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production du paysage. L'agriculteur producteur de paysages. Le point de vue de l'agronome", *CR Acad. Agri. de France*, 82, 57-69.
- DEFFONTAINES J.P. (2004) : "L'objet dans l'espace agricole, le regard d'un géoagronome", *Natures Sciences Sociétés*, 12, 299-304.
- DE LA SOUDIÈRE M. (1995) : "La Loire prend sa source... Le site du Mont Gerbier-de-Jonc en Ardèche", *Cahiers d'ethnologie de la France*, 9, 77-87.
- DION R. (1934) : *Essai sur la formation du paysage rural français*, Arrault, Tours, 162 p.
- DOBREMEZ L., JOSIEN E., CAMACHO O., ANDRIEU N. (2008) : "La sécurisation des systèmes fourragers et la réponse aux enjeux agri-environnementaux en montagne", Dedieu B., Chia E., Leclerc B., Moulin C.H., Tichit M. (éd.), *L'élevage en mouvement : flexibilité et adaptation des exploitations d'herbivores*, Quae, Paris, 241-258.
- DROZ Y., MIÉVILLE-OTT V. (2001) : *On achève bien les paysans. Reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain*, Georg, Chêne-Bourg/Genève, 202 p.
- FELTZ C. (2004) : "Gérer le paysage, un enjeu majeur de l'aménagement du territoire", Feltz C., Neirinck P., Roggemans J., Toussaint A. (éd.), *Les conversations paysagères 2004. Métiers du paysage*, Les Presses agronomiques de Gembloux, Collection Colloques, Gembloux (Belgique), 51-55.
- FLEURY P. (2003) : "Quels choix de mesures agri-environnementales dans le contexte des AOC ? Croisement de deux expériences : Beaufort et Comté", *Journée "Mesures agri-environnementales, Prime à l'herbe : réalités et perspectives"*, Association Française pour la Production Fourragère, Paris, 28 octobre 2003, 77-83.
- GAUTIER M. (2006) : *AOC et paysages*, INAO et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Paris, 75 p.
- GINELLI L., LEWIS N. (2010) : "Quel(s) patrimoine(s) pour la presqu'île de Guérande ? Lecture goffmanienne d'une patrimonialisation fragmentée", Berger A., Chevalier P., Cortes G., Dedeire M. (éd.), *Patrimoines, héritages et développement rural en Europe*, L'Harmattan, Paris, 67-89.
- GREIDER T., GARKOVICH L. (1994) : "Landscapes: The social construction of nature and the environment", *Rural Sociology*, 59 (1), 1-24.
- GUISEPELLI E. (2001) : *Le paysage comme objet et outil de négociation des actions de développement dans les Alpes du Nord*, thèse de géographie humaine, Université Paris I, Paris, 484 p + annexes.
- GUY D. (2002) : *Le Saint Nectaire, un fromage de roi*, L'Arantelle, Clermont-Ferrand, 94 p.
- INRA-ENSSAA (1977) : *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud*, INRA, Paris, 192 p.
- LAFERTÉ G. (2003) : "La mise en folklore des vins de Bourgogne : la Paulée de Meursault", *Ethnologie française*, 37 (2), 435-442.
- LARRÈRE R. (2002) : "Nature, campagne et paysage : des différents regards et de leur légitimité", Sylvestre J.P., *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Educagri / CRDP, Dijon, 193-208.
- LÉMERY B. (2003) : "Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture", *Sociologie du travail*, 45, 9-25.
- LÉMERY B., INGRAND S., DEDIEU B., DÉGRANGE B. (2005) : "Agir en situation d'incertitude : le cas des éleveurs de bovins allaitants", *Économie Rurale*, 285, 57-69.
- LENCLUD G. (1995) : "L'ethnologie et le paysage : questions sans réponses", *Cahiers d'ethnologie de la France*, 9, 3-17.
- LÉVY J., LUSSAULT M. (2003) : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin (éd.), Paris, 1034 p.
- LUGINBÜHL Y. (1993) : "Sur les traces du paysage méditerranéen", *Peuples méditerranéens*, 62-63, 89-96.
- MABY J. (2002) : "Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles", *Ann. Géographie*, 624, 198-211.
- MÉNADIER L. (2012) : *La prise en compte du paysage dans les pratiques agricoles comme moyen d'analyse des liens sociaux culturels entre produits et paysages. Application en Auvergne et Franche-Comté*, thèse de géographie, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 535 p.

- MICHELIN Y. (1998) : "Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise", *Cybergéo*, 65 (7), www.cybergegeo.presse.fr/geocult/texte/michelin.htm.
- MICHELIN Y., JOLIVEAU T. (2005) : "Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère", Droz Y., Miéville-Ott V. (dir.), *La polyphonie du paysage*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 143-177.
- RÉMY J. (2005) : "Le paysage : culture et jardinage", Droz Y., Miéville-Ott V. (dir.), *La polyphonie du paysage*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 207-220.
- ROGER A. (1978) : *Nus et paysages, essai sur la fonction de l'art*, Aubier, Paris, 322 p.
- SOULARD C.T. (2005) : "Les agriculteurs et la pollution des eaux. Proposition d'une géographie des pratiques", *Natures Sciences Sociétés*, 13, 154-164.
- THÉMA (2005) : "Paysage visible", *Hypergéô*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article349>
- THÉVENET C., DOBREMEZ L., FLEURY P., LARRÈRE R. (2006) : "Insertion de contrats de préservation de la biodiversité dans des exploitations agricoles des Alpes du Nord", *Fourrages*, 188, 495-510.
- TROM D., ZIMMERMAN B. (2001) : "Cadres et institution des problèmes publics. Les cas du chômage et du paysage", Cefai D., Trom D. (éd.), *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*, EHESS, Paris, 281-315.
- VIDAL DE LA BLACHE P. (1922) : *Principes de géographie humaine*, Armand Colin, Paris, 295 p.
- VOLLET D., CANDAU J., GINELLI L., MICHELIN Y., MÉNADIER L., RAPEY H., DOBREMEZ L. (2008) : "Landscape elements: can they help in selling 'Protected Designation of Origin' products?", *Landscape Res.*, 33 (3), 365-384.



Association Française pour la Production Fourragère

La revue *Fourrages*

est éditée par l'Association Française pour la Production Fourragère

www.afpf-asso.org



AFPF – Centre Inra – Bât 9 – RD 10 – 78026 Versailles Cedex – France

Tél. : +33.01.30.21.99.59 – Fax : +33.01.30.83.34.49 – Mail : afpf.versailles@gmail.com

Association Française pour la Production Fourragère